



## Assemblée Générale ordinaire dématérialisée du 18 juillet 2021

# COMPTE-RENDU

### Ordre du jour

Vote d'une modification de la cotisation passant de 130 euros à 300 euros par membre sans modulation par fratrie.

Information donnée aux familles :

Le conseil d'administration a réalisé des démarches pour pouvoir dégager plus de moyens pour le fonctionnement de notre association grâce à la mise en place d'un rescrit fiscal permettant de considérer les cotisations annuelles comme des dons défiscalisables pour les familles.

Il propose un fonctionnement différent au niveau de la cotisation de ses membres pour que le coût final, après réduction d'impôt, soit un peu plus bas que le montant actuel et que les familles non imposables bénéficient également de cette baisse. Parallèlement, cela permettra d'avoir plus de moyens pour la rémunération d'intervenants auprès des maîtrisiens.

Nous passerions à une cotisation annuelle de 300 euros qui pourra être considérée comme don, et ainsi atteindre un coût réel de 100 euros après réduction d'impôts (contre 130 actuellement, sans réduction d'impôt).

### COURRIEL ADRESSE AUX MEMBRES :

Chères familles,

.../...

Cette proposition permettra de dégager des fonds pour l'intérêt collectif de l'association, notamment pour l'accompagnement vocal des maîtrisiens.

Voici l'exemple de ce que ce nouveau fonctionnement permettra :

Depuis plusieurs mois les maîtrisiens chantent masqués. Quelques-uns ont pris l'habitude, malgré la gêne, d'autres ont eu des difficultés liées à leur utilisation. Quelques maîtrisiens bénéficient de cours de technique vocale en petits groupes et ont donc des conseils plus personnalisés pour, entre autres, gérer tout écart de bonne émission lié au masque.

Dans tous les cas, les différents chefs de chœur de la maîtrise et d'ailleurs, remarquent une perte de qualité vocale et parfois un enjeu au niveau de la santé vocale des maîtrisiens.

Pour cette raison, nous allons généraliser l'accès à la technique vocale pour tous grâce, entre autres, au nouveau fonctionnement de cotisations proposé.

Les enfants du JV et du CP auront des cours de technique vocale en demi-groupe une semaine sur deux (avant ou après une de leur répétition habituelle). Les maîtrisiens du CI, CE, CA et CH accéderont à des cours en trinôme, comme nous le faisons depuis des années (des créneaux sont proposées et les familles font plusieurs choix de créneaux, à leur convenance), représentant presque une vingtaine de cours par saison.

Qu'est-ce qui se passe si un maîtrisien a un emploi du temps ou une autre difficulté sérieuse l'empêchant de pouvoir suivre ces cours ? La non-participation à ces cours sera acceptée, même si nous pensons que l'accompagnement en technique vocale est primordial, et encore plus après les mois difficiles passés. Dans ce cas, nous vous demanderions de nous l'indiquer également à l'inscription.

Du fait de cette consultation nécessitant la validation des membres de l'association, la lettre d'admission avec toutes les informations nécessaires pour l'organisation de la saison prochaine vous sera envoyée après le 18 juillet. Luciano pourra répondre à des questions que vous pourriez avoir spécifiques à la technique vocale. Ce changement de fonctionnement ne peut se réaliser que si une majorité de voix exprimées des membres est positive dans le cadre d'une assemblée générale. Dans le cas d'un refus, il n'y aura pas de changement de cotisation ni de fonctionnement. Vous trouverez ci-jointe la convocation et la procédure pour le vote de cette résolution lors de l'AG dématérialisée.

En vous souhaitant bonne réception,

Arsène Dahl  
Président  
Petits Chanteurs de Strasbourg  
Maîtrise de l'Opéra national du Rhin



**Document PDF joint au courriel :**

Petits Chanteurs de Strasbourg - Maîtrise de l'Opéra national du Rhin  
Par décision du Conseil d'Administration  
Convocation pour une assemblée générale  
Pour le 18 juillet 2021

Ordre du jour : modification de la cotisation

L'administration fiscale vient de nous accorder un « rescrit fiscal » ce qui nous autorise à recevoir des dons pour certains projets de manière spécifique.

La situation actuelle :

- Cotisation annuelle : 130 euros
- Cours de technique vocale : 180 euros

La proposition pour la saison 2021-2022 :

- Pour les foyers imposables : cotisation-don de 300 euros (cout réel 100 euros)
- Pour les foyers non imposables : cotisation de 100 euros

Cette somme comprenant la cotisation à l'association et les cours de technique vocale seront ainsi accessibles à tous.

Merci de bien vouloir renvoyer ce mail à l'adresse [maîtrise@onr.fr](mailto:maîtrise@onr.fr) en indiquant :

- Votre accord (Je suis d'accord)
- Votre désaccord (Je ne suis pas d'accord)

Avant la date limite du 18 juillet 2021 minuit.

Les résultats seront dépouillés le lendemain et la décision sera appliquée dès la prochaine saison.

## Résultat du vote :

34 réponses obtenues au 18 juillet 2021

- Approbation 33 voix pour,
- 1 voix contre

La cotisation passera de ce fait à 300 € par an, et par enfant à compter de la rentrée de la saison 2021-2022.

CR effectué le 22 Juillet 2021



Thomas Pajanissamy  
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomas Pajanissamy', written in a cursive style.